

Décret

Générale

modern

Décret n° 2012-0180/PR/MAECI portant création du Comité National d'Organisation de la 39ème Conférence des Ministres des Affaires Etrangères de l'Organisation de Coopération Islamique (OCI), du 15 au 17 Novembre 2012.

n° 2012-0180/PR/MAECI

Ministère
MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA
COOPERATION INTERNATIONALE

Date de publication
22 août 2012

Numéro JO
n° 16 du 30/08/2012

Date du numéro
30 août 2012

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULe Décret n°2005-0067/PREdu 21 mai 2005 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2011-0066/PRE du 11 mai 2011 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2011-0067/PRE du 12 mai 2011 portant nomination des membres du Gouvernement

Sur Proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est créé, par le présent Décret, le Comité national d'organisation, de coordination et de la réalisation de l'ensemble des activités liées 39ème Conférence des Ministres des Affaires Etrangères de l'Organisation de Coopération Islamique (OCI).

Article 2

Le Comité National d'Organisation est placé sous l'autorité du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale. Le Comité est dirigé par le Secrétariat Général et comprend 6 Comités. TITRE ILES ORGANES

Article 3

Les organes du dit Comité sont :A) Le Comité Ad Hoc ;B) Le Comité de coordination avec l'OCI ;C) Le secrétariat du Comité Ad Hoc ;D) Les 6 Comités techniques suivants :1. Protocole/Cérémonial

- 2 Transport/Logistique
- 3 Hébergement
- 4 Sécurité
- 5 Communication
- 6 Secrétariat/Conférence. TITRE IILA COMPOSITION DES ORGANES

Article 4

A – COMITE AD HOC

- Président : Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, SEM Mahmoud Ali Youssouf– 1er Vice-président Ministre de l'Economie et des Finances, chargé de l'Industrie et de la Planification, SEM Ilyas Moussa Dawaleh– 2ème Vice-président Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères, chargée de la Coopération Internationale, SEM Ahmed Ali Silay– Secrétariat Général, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, Monsieur Mohamed Ali Hassan– Membres Les Présidents des Comités B – COMITE DE COORDINATION AVEC L'OCI :Président SEM l'Ambassadeur DYA-Eddin Said Bamakhrama1 Directeur des Relations Multilatérales au MAECI, Monsieur Guelleh Idriss Omar2 Directeur de la Communication au MAECI, Monsieur Moussa Mohamed Omar3 Directrice des Affaires Juridiques au MAECI, Madame Marie Natalis4 SEM l'Ambassadeur Mohamed Ali Isse5 Conseiller auprès de l'Ambassade de Djibouti à Ryad, Monsieur Ali Moussa Miad C- SECRETARIAT DU COMITE AD HOC :Président Secrétaire Général du MAECI, Monsieur Mohamed Ali Hassan1er Vice-président Secrétaire Général du Ministère de l'Economie, Monsieur Simon Mibrathu2ème Vice-président Représentant Présidence3ème Vice-président Représentant Primature, Ibrahim Hamadou, Conseiller Technique du Premier Ministre1er Assistant Conseiller du Président, Dr. Ismael Waiss (MAECI)2ème Assistant Directeur du Monde Arabe, MAECI, Monsieur Mohamed Doualeh Walieh3ème Assistant Directrice de l'Administration Générale, MAECI, Madame Zeinab Ismail Assoweh4ème Assistant Représentant du Ministère des Affaires Musulmanes et Biens Wakfs 1- COMITÉ PROTOCOLE : Président du comité : Monsieur Djama Elmi Darar1.) M. Moussa Djibril Youssouf (MAECI)2.) M. Ali Omar Youssouf (MAECI)3.) M. Abdoukader Abdillahi Goudi (MAECI)4.) M. Warsama Saad (MAECI)5.) M. Hassan Ahmed (MAECI)6.) M. Amin Mohamed Omar (MAECI) Le Président du Comité Protocole est chargé d'identifier 70 personnes en qualité d'agent de liaison par pays. 2- COMITE TRANSPORT ET LOGISTIQUE :Président du Comité : Monsieur Moussa Ali Megag, MAECI1.) Mme Ifrah Aden Mahamoud (MAECI)2.) M. Iltireh Mohamed Kaid (MAECI)3.) Mme Khadija Mohamed Idriss (MAECI)4.) M. Haroun Ali Asso (MAECI)5.) M. Mohamed Ibrahim Robleh (MAECI)6.) M. Abdoufatah Abdillahi Doubad (MAECI)7.) Mme Fatouma Ahmed Moussa (Finance)8.) M. Mohamed Aden Sheikh (Autorité du Port) 3. COMITÉ HÉBERGEMENT :Président du Comité Monsieur Guelleh Idriss Omar, MAECI1.) M. Abass Elmi Ali (MAECI)2.) M. Houssein Abdourahman Cher (MAECI)3.) M. Ahmed Hassan Houmed (MAECI)4.) Mme Nadia Abdo Hachi (MAECI)5.) Mme Nisma Alemi (MAECI)6.) M. Houmed-gaba Maki Houmed-gaba (MAECI)7.) Mme Hodan Moussa (MAECI)8.) Mme Samiya Houmed Abdoukader (MAECI)9.) M. Mohamed Aref (Autorité du Port) 4- COMITÉ SECURITE :1.) M. Omar Houssein Hassan (Police Nationale)2.) M. Ibrahim Elmi Kaib (Gendarmerie Nationale) 5- COMITE COMMUNICATION :Président du Comité : Monsieur Moussa Mohamed Omar, MAECI1.) M. Khaled Awad Haidar (Ministère de la Communication)2.) M. Yahya Mousseid Yahya (RTD)3.) M. Abdoukader Aden Ali (MAECI)4.) M. Yasser Hassan Boulo (ADI)5.) Représentant de la NATION6.) Représentant Al Qarn 6- COMITE SECRÉTARIAT/CONFÉRENCE :a) Responsable du Sous-Comité Conférence : M. Yacin Houssein Doualeh, MAECI1.) M. Omar Mahamoud Farah (MAECI)2.) M. Youssouf Aden (MAECI)3.) M. Abdallah Hamadou (MAECI)4.) M. Amin Omar Kayad (MAECI)5.) Mme Fatouma Mohamed Ibrahim (MAECI) b) Responsable du Sous-Comité Secrétariat : Madame Marie Natalis, MAECI1.) Mme Souad Ahmed Hachi (MAECI)2.) Mme Saida Chehem Hassan (MAECI)3.) Mlle Ayan Nour (MAECI)4.) Mme Bouchra (MAECI)5.) Mlle Hayat Moussa (MAECI)6.) Mlle Amina Abdi Djama (MAECI)7.) Mlle Mako Hassan (MAECI)8.) Mme Fato Abdoukader (MAECI)
- TITRE IIIAUTRES DISPOSITIONS

Article 5

Le Comité d'Organisation est placé sous l'Autorité du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale qui coordonne tous les travaux relatifs à la 39ème Conférence des Ministres des Affaires Etrangères de l'Organisation de Coopération Islamique (OCI).

Article 6

Compte tenu de l'importance de l'Organisation, les membres du Comité d'Organisation et leurs assistants devront être disponibles et devront accorder toute la priorité à cette Conférence.

Article 7

Le Président et le Vice-Président du Comité sont autorisés à réquisitionner tout agent de l'Etat ou des Etablissements Publics susceptible d'apporter un concours à la préparation de la Conférence Ministérielle. Ils peuvent également réquisitionner tout matériel (véhicules, photocopieuses, machines à écrire, ordinateurs...) appartenant à l'Etat ou aux Etablissements Publics.

Article 8

A compter du 1er Novembre 2012 et jusqu'à la tenue de la Conférence, tous les membres du Comité d'Organisation et leurs Assistants ne devront ni partir en mission à l'Etranger ni en congé Administratif.

Article 9

Tous les Ministres sont chargés, chacun en ce qui concerne de l'application de ce Décret

Article 10

Dès sa signature, le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH